

RAIL

« Nous payons pour les petites lignes, pas les structurantes »

L'interpellation de la Région Nouvelle-Aquitaine par l'association Urgence Polt, qui défend la desserte ferroviaire Paris-Orléans-Limoges-Toulouse et demande au Conseil régional de financer une partie des travaux de modernisation de la ligne POLT (lire notre édition du lundi 6 mars), n'a pas tardé à faire réagir à Bordeaux.

Renaud Lagrave, le vice-président en charge des mobilités au Conseil régional, a tenu à rappeler, hier, quelques éléments factuels.

« Nous avons signé voilà quelques mois un protocole d'accord sur le financement des travaux sur les petites lignes de desserte fine du territoire avec Jean-Baptiste Djebbari, le ministre des Transports. Il est prévu que le Conseil régional participe à la régénération de ces lignes où l'État ne va plus investir que 50, 30, 20 % voire au pire pas un centime. Sur l'ensemble, cela représente 41 % d'investissement pour l'État et le reste à la charge de la collectivité, soit pour nous 900 millions d'euros d'investisse-

ment. Mais dans ce protocole et la loi qui vient d'être votée, il est bien précisé que l'entretien, la régénération et la modernisation des lignes structurantes restent à la charge de l'État. Or, la POLT est une ligne structurante. »

« Les autres régions ne financent pas non plus »

Et le vice-président aux mobilités d'apporter un autre argument. « Dans le contrat de plan État-Région, il n'apparaît aucun volet mobilité. Si on additionne tous ces éléments, cela paraît logique que les Régions n'interviennent pas. Et d'ailleurs, à l'inverse de ce qu'avancent les membres de l'association Urgence Polt, les régions Centre-Val de Loire et Occitanie ne participeront pas financièrement non plus. Et les TER continueront à circuler sur ces lignes structurantes. » ■

O.C.